

**ARRÊTÉ MUNICIPAL
2026/ ANIM 22****Le Maire de la commune de Navarrenx**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1

Vu le Code de la route

Vu le Code de la voirie routière

Vu la demande de Nicole CASAMAYOU en date du 20 juillet 2026, représentant l'Association Les Chats citoyens de Navarrenx qui souhaite organiser un concert sur la place de l'Arsenal – 64190 Navarrenx- la soirée du 29 Août 2026 ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation à cette occasion ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public ;

Vu l'intérêt général ;

ARRÊTE :

Article 1 : La circulation sera interdite sur la rue Saint-Germain depuis le croisement avec la rue de l'Abreuvoir jusqu'à la place des Casernes **le samedi 29 août de 16 h à 00 h** ;

Article 2 : La déviation se fera par la rue de l'Abreuvoir vers la place du Foirail ;

Article 3 : Les barrières d'interdiction de circulation seront mises à disposition par les services techniques municipaux et installées par l'Association Les Chats citoyens de Navarrenx, sous sa responsabilité ;

Article 4 : Le service de Gendarmerie sera chargé de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté sera affichée en mairie et adressée :

- Au commandant de brigade de gendarmerie
- Nicole CASAMAYOU, représentant l'Association Les Chats citoyens de Navarrenx

Fait à NAVARRENNX, le 21 juillet 2026



**Le maire
Nadine BARTHE**